



Conférence Internationale des Barreaux

RESOLUTION EN SOUTIEN AU BARREAU DE PORT-AU-PRINCE ET A LA
FEDERATION DES BARREAUX D'HAÏTI

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à N'Djamena au Tchad, pour son 34ème Congrès, du 4 au 6 décembre 2019,

INFORMEE de ce que les policiers, auteurs des agressions physiques exercées en octobre 2018 sur quatre avocats du Barreau de Port-au-Prince, Mes Reginald Fevry, Jerry Petiote, Cisirmond Mauril et Elie Diepst Augustin, dans le cadre de l'exercice de leur profession, en pleine rue et dans l'enceinte du Parquet du Tribunal de Première instance de Port-au-Prince (cf. résolution prise en 2018 au congrès de la CIB tenu à Lausanne), n'ont à ce jour pas été jugés,

CONDAMNE à nouveau avec force de telles agressions physiques,

APPELLE les autorités judiciaires haïtiennes à juger ces policiers dans les plus brefs délais,

DENONCE, avec la plus grande indignation, les faits très graves suivants :

- l'assassinat, le 30 mai 2019, de Me Ramus Saint-Vil, dans sa voiture, au seuil de son cabinet à Pétiion-Ville ;
- les menaces subies le 12 août 2019, par les avocats du cabinet LID Jurisconsulting, obligé de se barricader en vue d'éviter aux avocats et au personnel des agressions physiques ;
- l'attaque, en novembre 2019, de la résidence des confrères, les époux Néhémie Joseph, femme née Youdeline Chérizard du barreau des Gonaïves, par des individus armés ;
- l'assassinat, le 1^{er} décembre 2019, de Me Michaël Lucius, avocat et titulaire de fonctions au sein du haut Etat major de la Police nationale ;

CONSTATE que depuis le 16 septembre 2019, les cours et tribunaux sont pratiquement dysfonctionnels sur l'ensemble du territoire de la République d'Haïti, pour des raisons liées à la sécurité des avocats et du personnel judiciaire.

INVITE les autorités haïtiennes à

- prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux avocats d'exercer librement leur profession, en assurant leur sécurité et leur protection ;
- rétablir les conditions de sécurité pour le fonctionnement régulier du système judiciaire.

- mettre tout en œuvre en vue de l'interpellation et du jugement dans un délai raisonnable des auteurs des violences exercées à l'encontre des avocats.

APPORTE son total soutien au Barreau de Port-au-Prince et à la Fédération des barreaux d'Haïti.